

GARANTIE COMMERCIALE DU PRODUIT (3 et 5 ans)

La garantie commerciale du produit de JISO ILLUMINACIÓN est fixée entre 3 et 5 ans selon les caractéristiques techniques et le type de produit auquel cette valeur ajoutée est incluse.

Cette garantie, durant les deux premières années est la même que la garantie indiquée dans le Certificat de Garantie de JISO ILLUMINACIÓN (voir document sur www.jisoiluminacion.com/Descargas/Garantia) et, plus tard, suivant la période indiquée, on rajoute une année (garantie 3 ans) ou trois ans (garantie 5 ans), avec des conditions particulières et différentes à la garantie offerte les deux premières années.

Période de la Garantie Commerciale

Sous réserve des stipulations énoncées prévues dans les conditions de politique de garantie et établies ci-dessous, l'acheteur bénéficie d'une extension de la garantie légale pendant la période correspondant à 1 an (dans le cas d'une garantie de 3 ans) et 3 ans (dans le cas d'une garantie de 5 ans).

La période de prolongation commence à partir de la fin de la deuxième année depuis la date d'achat sur la facture.

La période de garantie n'est pas prolongée pour l'exécution de tout entretien couvert par cette garantie.

Conditions de Garantie Commerciale

- Sauf existence d'un document écrit, signé par Jiso Iluminacion, S.L., lorsqu'une garantie de 5 ans est accordée à un produit, par conséquent avec usage d'un driver de qualité améliorée, les deux dernières années de la garantie seront appliquées, uniquement, au driver qu'il contient. En aucun cas il sera appliqué au luminaire en entier.
- Lorsqu'il existe un document écrit, d'une extension de garantie, dans lequel Jiso Iluminacion, S.L., offrirait à ses clients une garantie de 5 ans sur l'ensemble du luminaire, à la suite d'un changement de driver de qualité améliorée, le client sera obligé de remplir et signer un document d'extension de garantie dès la confirmation de la commande. Sans ce document d'extension de garantie, précisant l'ensemble du luminaire, la garantie ne sera pas effective.
- Jiso Iluminacion S.L. procèdera à la réparation ou remplacement gratuit des produits ou composants pour lesquels nous pouvons prouver qu'ils sont défectueux dû à un défaut dans les matériaux ou une erreur de fabrication, toujours et quand l'exercice des droits de garantie se produise dans sa période de garantie correspondante, selon ses propres critères.
- La présente garantie ne couvre pas les frais de mains d'œuvres du démontage et de l'installation, l'accès au produits (élévateurs, échafaudages, ...), transport lors de l'installation et autres dommages, accessoires directes ou indirectes (comme dommages sur place, perte de revenu/gains ou autres coûts non mentionnés précédemment).
- Si vous choisissez de remplacer, mais que cela n'est pas possible car il ne se fabrique plus/ou n'est pas disponible en raison de l'évolution technique du produit et de ses composants, Jiso peut restituer le montant de l'achat à l'acheteur ou remplacer le produit par le même ou un équivalent. (le modèle et les autres spécifications pourraient toutefois légèrement varier).
- La garantie de JISO s'applique uniquement aux clients JISO et jamais à des tiers, à conditions que l'icône de garantie de 3 à 5 ans soit indiquée sur le produit et sur la date d'achat.
- Cette politique de garantie est soumise aux conditions énoncées sur le site web de **Jiso Iluminacion S.L.** www.jisoiluminacion.com/Descargas/Garantia.
- L'installation et la maintenance des produits doivent être par du personnel technique spécialisés et qualifiés et peuvent être demandés par **Jiso Iluminacion S.L.**, démontrer, de manière justifier, de ce fait.
- Les produits doivent être installés en accord avec les instructions et recommandations des fabricants qui accompagnent les produits. Aussi disponible et continuellement mis à jour sur le site web : www.jisoiluminacion.com.
- Les produits doivent être en fonction avec valeurs électriques, plage de fonctionnement et conditions environnementales fournies dans les instructions, recommandations, catalogues, fiche technique, norme CEI et/ou tout autre document fourni avec les produits. Aussi disponible et continuellement mis à jour sur le site web : www.jisoiluminacion.com
- Pour les produits LED, la période de Garantie se base sur un fonctionnement de 4000heures/ans au maximum.
- Pour les produits LED, une attention particulière devra être portée aux limitations de températures ambiantes et d'humidités indiquées sur les fiches techniques de chaque produit, l'utilisation hors des champs indiqués entraînera la perte de la garantie commerciale.
- La période de garantie susmentionnée est subordonnée à ce que Jiso Iluminacion puisse accéder au produit pour vérifier la non-conformité, ainsi que si nécessaire, accéder à l'installation relié à l'endroit où est installé ce produit pour vérifier les conditions d'installations.

Exclusions y limitations de la Garantie :

- **Jiso Iluminacion S.L.** n'est pas responsable des conditions électriques fournies, incluant les pics de tensions, la fluctuation de tension des systèmes de contrôles, des ondes de courant dépassants les limites spécifiés des produits et définies dans les normes pertinentes fournies (par exemple, les normes EN50160).
- Cette garantie n'est pas valable pour les dommages ou dysfonctionnements dus à un cas de force majeure ou tout autre type d'usage incorrect, inapproprié ou qui enfreint les règles, codes et usages détaillés dans les instructions de l'article, incluant sans limitations les contenus dans les règles de sécurité en vigueur en ce moment.
- Les agents, représentants ou distributeurs, ne sont pas autorisés à modifier, changer ou prolonger en aucun aspect, les termes de la garantie de **Jiso**.
- La garantie perdra toute sa validité dans le cas ou des personnes non autorisés par Jiso Iluminacion par écrit, manipulent ou effectuent tous types de réparation ou modification du produit.
- La garantie ne sera pas valable si elle n'est pas accompagnée de sa facture ou de son ticket d'achat.
- Le client devra montrer toute l'information réclamé par **Jiso Iluminacion S.L.** nécessaire à l'analyse correcte du problème (photographies, données techniques d'installation, schémas, etc.) La non-présentation de cette information peut entraîner la perte de la garantie commerciale.
- La période de la garantie ne se prolonge pas pour l'exécution de toutes maintenances couvertes par cette garantie.
- Cette garantie ne couvre pas :
 - Exposition à des environnements corrosifs ou gaz agressifs d'origine chimique.
 - Accidents, ou usage négligé, inapproprié ou inadéquat.
 - Utilisation du produit à une température ambiante différente de celle spécifiée dans sa fiche technique.
 - Pour les sources d'alimentations LED, défaillances inférieures à 5% pour chaque 1000h.
 - Défaillances de luminaires placés dans installations, lesquelles sont temps de fonctionnement est supérieur à 11h/jour, avec un maximum de 4.000h/an.
 - Défaillances de luminaires avec une durée de vie $\geq 30.000h$ lorsqu'un nombre de commutation dépassant 15.000 ont été effectués, ou, des luminaires avec une durée de vie de moins de 30.000h lorsqu'un nombre de commutations ont été effectués au-delà de la moitié de sa durée de vie exprimée en heures.
 - Perte de flux lumineux inférieurs au 30% en source lumineuse LED, ainsi que les changements de tonalités des luminaires ou leur assombrissement.
 - Changements internes, pour le réfléchissement de la lumière, dérivés d'un entretien incorrect ou du temps qui passe.
 - Humidité relative à l'installation au-dessus de 80%, ou supérieur au degré IP du produit si spécifié. (ce sont des luminaires pour utilisation intérieur).
 - Luminaires fermés, avec moins de 10 mm d'air autour du corps du produit.
 - Force majeure, comme pour exemple : feu, incendies, actes de guerres, de violences ou de vandalismes, ou situations similaires.
 - Que le luminaire, étiqueté ou composant présente des modifications, rayures ou marques, et/ou son numéro de lot, date ; endommagé, changé ou effacé.
 - Dommage dus au nettoyage du luminaire avec des produits abrasifs, eau, ou autres produits de nettoyage inappropriés, ...uniquement un chiffon sec.
 - Dommage dus à l'utilisation de scotch de carrossier, matériaux isolants...
 - Composants électriques sujets à usure : ampoule, ...
 - Les défaillances et défaut produit par les fluctuations de l'électricité fournie, ainsi que l'existence de fréquences harmoniques dus à l'inexistence de filtre à cet effet.
 - Les défaillances imputables au client ou à un tiers.
 - Défaillances des produits fabriqués selon les spécifications/plans de clients.
 - Si l'utilisation du produit n'est pas utilisée dans le but pour lequel il a été conçu.
 - **Jiso Iluminacion S.L.** se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment et sans préavis. Consultez les informations les plus récentes sur le site web : www.jisoiluminacion.com.
- Concernant les produits vendus par **Jiso** mais qui ne sont pas de la marque Jiso, il n'accorde aucune garantie, exprimé ou implicite, y compris sans s'y limiter les garanties de valeur marchande ou aptitude à un usage particulier ; cependant il mettra à votre disposition sur demande écrite et dans la mesure permise par la loi et les contrats concernés, les garanties du fabricant du produit correspondant.

Gestion de la garantie :

- La garantie de JISO ne s'applique qu'aux clients JISO et jamais à des tiers.
- Les réclamations de garantie doivent être notifiées par les clients JISO à leur agent Jiso/ Dpt. Commerciale Jiso ou Dpt. Technique : asistenciaticnica@jisoiluminacion.com et doivent au minimum être spécifiées les informations suivantes (des informations supplémentaires peuvent être demandées) :
 - Produit défectueux (référence).
 - Date d'installation, date de facture et numéro de facture/bon de livraison et n° commande client.
 - Descriptions détaillées du problème et la quantité et % de pannes, date de la panne, ...
 - Application, heures d'utilisation par jour et cycle de commutation.
- **Le client** gèrera et assumera les coûts de tous les mouvements du matériel.
- Avec le produit, vous devez joindre un document d'incident avec les données demandées ci-dessus. Une copie de la facture ou une copie du ticket de l'achat peut être demandée.
- **Jiso Iluminacion S.L.** procèdera à la réparation ou remplacement gratuit des produits ou composants pour lesquels nous pouvons prouver qu'ils sont défectueux dû à un défaut dans les matériaux ou une erreur de fabrication, toujours et quand l'exercice des droits de garantie se produise dans sa période de garantie correspondante, selon ses propres critères.
- **Jiso Iluminacion S.L.** pourra retourner au client les produits rendus qui ne sont pas considérés comme défectueux en raison d'un problème de fabrication ou non conformes, avec la possibilité de facturer le frais de gestion. Si le produit analysé reste plus de 15 jours dans les installations de Jiso, sans être récupéré par le client, ce dernier se réserve le droit de se défaire du produit sans préavis.
- En cas de divergence dans la garantie entre l'acheteur et Jiso Iluminacion, les deux parties se soumettront expressément aux Juges et Tribunaux de Valencia.